



Numéro de décembre 2016 - Édition spéciale

Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU)

Déploiement du nouveau système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU) le 1^{er} janvier 2017. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) développe actuellement une prestation électronique de service (PES) pour assurer la mise en œuvre du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (Q-2, r.34.1), ci-après nommé « ROMAEU ». Cette PES sera accessible par l'intermédiaire du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR).

Le système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU) du MDDELCC sera disponible à partir du 1^{er} janvier 2017 et remplacera le système SOMAE du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à partir de cette date.

Le système SOMAEU du MDDELCC permettra entre autres aux exploitants municipaux :

- De consulter les détails relatifs à l'inscription des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, notamment les normes et les exigences de rejet ou de débordement;
- De transmettre les rapports mensuels et les avis au ministre;
- D'identifier des personnes-ressources affectées à certaines tâches;
- De déterminer des secteurs d'exploitation afin d'organiser le travail sur le territoire de la municipalité.

À partir du 1^{er} janvier 2017, les exploitants municipaux devront donc utiliser le système SOMAEU pour transmettre leurs rapports mensuels et les avis au ministre prescrits par le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

Pour pouvoir utiliser le système SOMAEU, le responsable des services électroniques (RSE) de la municipalité devra d'abord vérifier si cette dernière est inscrite aux services offerts par le MDDELCC en consultant le service d'authentification du gouvernement du Québec clicSÉCUR - Entreprises.

Si une municipalité ne sait plus qui est son RSE, elle peut communiquer avec le service à la clientèle du PGAMR par téléphone au 418 691-2066 ou par courriel à portail@mamot.gouv.qc.ca. Elle peut également consulter le document intitulé « Procédure de création ou de révocation d'un RSE » à partir du lien suivant :

- [https://www.portailmunicipal.gouv.qc.ca/Documents/Procédure%20de%20Ocréation%20ou%20de%20révocation%20dun%20RSÉ.pdf](https://www.portailmunicipal.gouv.qc.ca/Documents/Procédure%20de%20création%20ou%20de%20révocation%20dun%20RSÉ.pdf).

Par la suite, le RSE devra accorder des droits d'accès au système SOMAEU aux employés de sa municipalité (procuration interne) ou à ceux d'une firme privée mandatée pour l'exploitation de ses ouvrages, le cas échéant (procuration externe).

Pour de plus amples renseignements sur le processus d'inscription aux services offerts par le MDDELCC ou sur le processus de délivrance d'une procuration interne ou externe, le RSE peut consulter les documents intitulés « Inscription à des services offerts par un autre MO » et « Processus d'inscription à clicSÉQR – Entreprises » à partir des liens suivants :

- [https://www.portailmunicipal.gouv.qc.ca/Documents/11-Inscription_à_des_services_offerts_par_un_autre_MO_\[201....pdf](https://www.portailmunicipal.gouv.qc.ca/Documents/11-Inscription_à_des_services_offerts_par_un_autre_MO_[201....pdf);
- <http://www.ces.gouv.qc.ca/documents/DEMES/processusd'inscriptionàclicSEQUR-Entreprises.pdf>.

Le RSE peut également communiquer avec Revenu Québec par téléphone au 1 866 423-3234.

Les processus d'inscription aux services du MDDELCC et de délivrance des procurations internes ou externes permettant l'accès au système SOMAEU par les employés municipaux ou les firmes privées pourront être amorcés par le RSE **dès le 1^{er} décembre 2016**.

Le système SOMAE du MAMOT, quant à lui, sera fonctionnel jusqu'au 31 mars 2017 pour que les exploitants municipaux puissent terminer la transmission des rapports mensuels de l'année 2016 et utiliser les données de ce système afin de produire leur rapport annuel de 2016 selon le gabarit prescrit sur le site Web du MDDELCC. Après cette date, le système SOMAE du MAMOT cessera définitivement ses activités.

Des guides de formation seront disponibles pour les utilisateurs du système SOMAEU, au courant du mois de décembre, à partir du site Web du MDDELCC. Un rappel sera transmis aux exploitants municipaux dès que les documents de formation seront accessibles.